

§ XXIII. *Le PAGE de LOUIS XIII* (pp. 301-309).

C'est sous le titre *Le Page de Louis XI* que parut d'abord, dans la *Bretagne ancienne et moderne*, la traduction de ce chant destiné à la première refonte du *Barzaz-Breiz*. En 1844 et 1845, La Villemarqué le rattachait à la seconde moitié du xv^e siècle, le duc François II de Bretagne se trouvant, en 1467 et 1468, en guerre avec le roi de France ; ce qui, aux yeux de Pitre-Chevalier, expliquait « l'animosité réciproque des Bretons et des Français » exprimée dans certaines de ses strophes.

Le petit page breton du roi est jeté en prison pour avoir joué de l'épée sans l'agrément de son maître et avoir occis son adversaire, un page comme lui. Il fait prévenir sa sœur par un compatriote qui, en deux nuits et demie et un jour, abat la distance de Paris à Quimper pour remplir sa mission. La dame décide de crever autant de chevaux qu'il sera nécessaire pour être le lendemain auprès du prisonnier. Mais celui-ci, condamné à mort, se trouve sur l'échafaud au moment où sa sœur arrive au lieu du supplice ; sa tête tombe sous la hache du bourreau et le sang jaillit jusque sur le voile de la Bretonne. Elle va voir le roi, s'adresse à lui sur un ton cavalier, insiste pour connaître les raisons de la sentence, puis apprend que son frère a voulu défendre l'honneur de ses compatriotes, traités de « pourceaux sauvages » par son camarade français. A quoi la visiteuse répond que, tout roi qu'il est, « Louis n'est qu'un méchant railleur » et qu'il apprendra à ses dépens si « la Bretagne est réellement peuplée de pourceaux sauvages ».

Deux ou trois semaines plus tard, des nouvelles arrivent de Normandie au roi, qui roule des yeux noirs en en prenant connaissance et vocifère : — « Malédiction rouge ! si j'avais su, la *laie* ne m'aurait pas échappé. Je perds plus de dix mille écus et plus de dix-mille hommes à cause d'un seul ! »

Cette fin assez obscure trouve aux *Eclaircissements* son explication dans certains exploits des Bretons en Normandie sous Louis XI. Elle en appelle aux *Chroniques* de Jean de Troyes, signalant les prises de Caen, de Bayeux et de Saint-Sauveur-le-Vicomte en 1467 et 1468 par des armées à la solde de François II. Il semblerait, après cela, que la ballade et l'histoire étant pleinement d'accord, il n'y avait rien à changer. En fait, le numéro du roi devait être seul modifié : Louis XIII prenait en 1867 la place de Louis XI, celui-ci étant, d'après l'Argument mis en cause « mal à propos dans presque toutes les versions du chant » (*sic*). Et si les mauvaises nouvelles apportées au souverain venaient encore de Normandie, c'était tout simplement par l'effet d'une confusion de la part des chanteurs, qui auraient dû les faire venir de La Rochelle, pendant le fameux siège de 1627 ! La note antifrançaise n'en était pas moins conservée à l'Argument :

« La tradition populaire (...) prouve que les rois de France, dans les altercations entre leurs pages, prenant fait et cause contre les Bre-

tons, lors même que ceux-ci n'avaient pas été les agresseurs et que le sort des armes avait loyalement tranché la question, n'hésitaient pas à jeter dans la balance, pour contre-poids à l'épée du vainqueur, la hache du bourreau. »

Mais pourquoi un tel bouleversement dans la chronologie d'une pièce historique ? Il ne fût probablement jamais intervenu si, dans un Mémoire lu au Congrès de l'*Association bretonne*, à Brest, le 10 octobre 1855, Pol de Courcy, fin limier de l'histoire de son pays, toujours en quête d'erreurs à redresser, et que les audaces de son ami de La Villemarqué durent faire « tiquer » plus d'une fois, n'avait fait état d'une « charmante ballade » que tous ses auditeurs devaient connaître comme appartenant au *Barzaz*.

Or, d'après le rapporteur, la version populaire de cette ballade avait pour sujet la mort de François de Rosmadec, comte des Chapelles, décapité en place de Grève, en 1627, pour avoir servi de second à François de Montmorency, seigneur de Bouteville, dans son duel avec Guy d'Harcourt. Le jeune Breton avait lui-même tué son adversaire François de Clermont, baron de Bussy, tombant ainsi sous le coup de l'édit bien connu du cardinal de Richelieu. Arrêté avec Bouteville au moment où tous deux cherchaient à gagner la Flandre, il subit le même sort que son compagnon. Et Pol de Courcy, parlant de la ballade, ajoutait :

« ... seulement, notre honorable confrère l'a vieillie de deux siècles en la faisant remonter au règne de Louis XI ».

Il n'était dès lors plus possible d'y conserver le nom de ce roi ; mais on a vu avec quelle aisance, sans y changer autre chose que le chiffre XI en XIII, avait été opéré le transfert du xv^e au xvii^e siècle !

Reste à confronter la ballade, telle qu'avait pu la recueillir le généalogiste attitré de la noblesse bretonne, avec la version du *Barzaz-Breiz*. Elle est connue grâce aux collectes de Luzel et de Penguern. Le premier l'a publiée au tome I des *Gwerziou* sous le titre *Kont ar Chapel* ; le second en a laissé deux textes différents : *Contrechapel* et *Bodeillo*.

Voici comment se déroulent les choses d'après la pièce des *Gwerziou*, dont les autres ne diffèrent pas sensiblement :

Le comte de Chapelles, frère du marquis (de Rosmadec) a été mis en prison pour avoir tué le page du roi. La geôlière se charge de faire parvenir un message de lui à sa belle-sœur, laquelle accourt à Paris en carrosse et va voir la reine en lui proposant de verser une rançon équivalant au poids du prisonnier en argent blanc et en or jaune. Mais le roi a signé l'arrêt et ne peut aller contre sa signature. Impuissante à arrêter l'exécution, la dame jure alors de faire la guerre au roi pendant toute sa vie et retourne chez elle pour en rapporter un « feu d'artifice » qui incendiera le palais du souverain et la moitié de la ville.

L'archétype ne contient aucune des grossièretés lancées par des Français à la tête des Bretons, et réciproquement, pas plus que les insultes échangées entre le roi et la sœur du page, toutes choses introduites par La Villemarqué, et qui, faisant illusion auprès de Pitre-Chevalier, furent soulignées par lui dans sa romantique histoire de Bretagne.

Bibliographie du PAGE de LOUIS XIII.

- Collection de Penguern. Biblioth. Nat., t. 90, ff. 9-13 : *Bodeillio*; t. III, ff. 64-68 : *Contrechapell*.
 Pol de Courcy. *Revue de Bretagne et de Vendée*, juil 1859, p. 29 : *Itinéraire de Saint-Pol à Brest*.
 F.-M. Luzel. *Gwerziou*, t. I, pp. 456-462 : *Komt ar Chapel*.
 L. Le Guennec. *Consortium breton*, t. II, pp. 841-843; *Nos vieux Manoirs à Légendes*, pp. 27-29; *Choses et Gens de Bretagne*, pp. 118-120.
 Pitre-Chevalier. *La Bretagne ancienne et moderne*, pp. 502-504.
 Gaston de Carné. *Le Page de Louis XIII*, extrait de la *Revue historique de l'Ouest*, 1888.

§ XXIV. *Le MARQUIS de GUERAND* (pp. 310-315).

C'est encore ici une pièce dont de multiples versions ont été répandues, surtout dans les campagnes du Trégor. Elles concernent un meurtre commis sur la personne d'un jeune « clerc » au cours d'une fête d'aire-neuve par le personnage qui a donné son nom au chant. Un certain marquis habitant une terre noble qui a servi à distinguer Plouégat-Guerrand (Finist.) de sa voisine Plouégat-Moysan, a laissé dans les traditions orales du pays environnant des souvenirs très nombreux. Sa mémoire a été chargée d'une quantité de méfaits. Combien de rixes terminées par un coup d'épée mortel ne lui prête-t-on pas ? Ne lui fait-on pas dire par ailleurs qu'il avait « cent-et-une marquises » entre Morlaix et Guerrand ?

Anatole Le Braz a tiré un parti remarquable de sa légende dans le conte intitulé *Le Bâtard du roi* (in *Vieilles Histoires du Pays breton*, pp. 78-83). Mais lorsqu'il s'agit d'isoler la personnalité de ce redoutable Don Juan, pourfendeur de roturiers, on se heurte au moins à une incertitude et à maintes impossibilités, pour peu que l'on procède par éliminations.

La Villemarqué, lui, n'a point hésité à y voir ce *Louis-François*, fils de *Jean* (sic) *du Parc*, chevalier seigneur de Locmaria et de *Claude de Névet*, dont la grâce et les talents de danseur enthousiasmaient Madame de Sévigné. Plus méthodique, Louis Le Guennec s'est livré, au sujet des chants dont le « Marquis de Guérand » a été l'objet, et qui concernent ses exploits et son testament, à une étude exhaustive. De cette étude ressort l'impossibilité matérielle d'assimiler *Louis-François du Parc* à l'auteur éventuel des vilains exploits relatés dans des pièces intitulées parfois comme celle du *Barzaz-Breiz*, mais aussi : *Le Clerc de Laoudour*, *Le Clerc Lamour*, *Fiacrette Calvez* ou *Folgalvez*, *Le Clerc de Lampaul*, etc.